

représentation de l'homme et de tout être vivant est interdite.

Une disposition fréquente est celle d'un grand vestibule, en quelque sorte un salon, qui précède la nef. C'est d'ailleurs analogue aux porches engagés que nous avons vus à Vézelay par exemple.

Je ne puis mieux faire à ce sujet que de vous inviter à voir

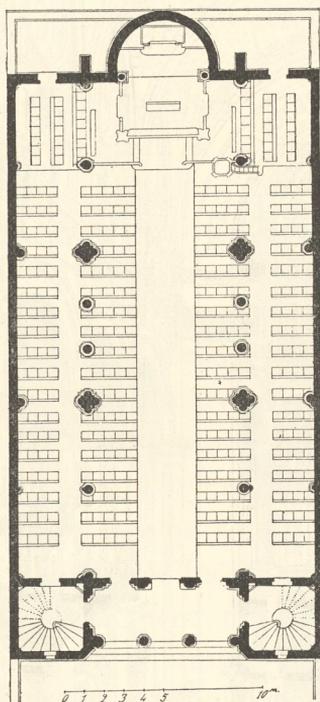


Fig. 1305. — Synagogue de Lyon.  
Rez-de-chaussée.

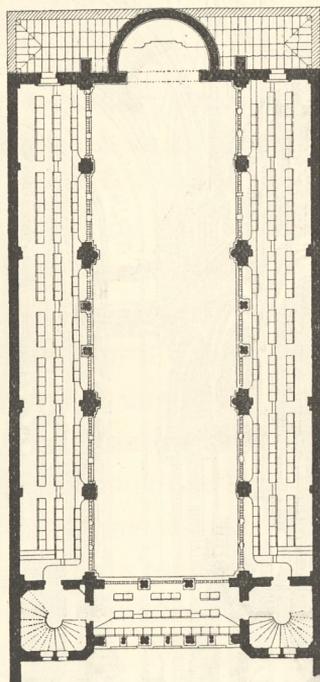


Fig. 1306. — Synagogue de Lyon.  
1<sup>er</sup> étage.

la synagogue de la rue de la Victoire à Paris (fig. 1304), ainsi que le plan de la synagogue de Lyon (fig. 1305 et 1306). Ne le prenez d'ailleurs que comme un programme, sans y chercher une expression obligatoire de ce que devrait être une composition qui paraît comporter des solutions très différentes. Peut-être un jour sera-t-on mieux fixé sur ce sujet que nous ne pouvons l'être aujourd'hui.